



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

Président de la Commission locale
de l'eau du bassin de l'Arve
Président du Comité de Bassin Rhône
Méditerranée

Saint-Pierre-en-Faucigny, le 2 octobre 2025

Mme Yannick TRABICHE, présidente
Communauté de communes Haut
Chablais
18 rue de l'église
74430 LE BIOT

Objet : avis sur le projet de modification n°3 du PLUi du Haut Chablais

Vos interlocuteurs : Caroline ROHART (sage@sm3a.com), animatrice du SAGE de l'Arve

Nos Réf. : C25-028

PJ : Guide « Urbanisme et SAGE »

cl Madame la Présidente, *Xunh*

Je vous remercie d'avoir associé la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve à la consultation menée dans le cadre du projet de modification n°3 du PLUi de votre communauté de communes.

La modification porte notamment sur l'ajout au règlement écrit des références aux prescriptions des Plans de prévention des risques inondations s'appliquant en premier lieu aux cours d'eau concernés. Cette modification n'appelle pas de remarque de ma part.

Pour une prochaine révision, je vous rappelle que le SAGE de l'Arve préconise, dans son guide « urbanisme et SAGE », d'identifier les Espaces de Bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau dans les documents de PLU(i). Le SM3A tient à votre disposition des tracés techniques des EBF sur le bassin de l'Arpettez.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de ma parfaite considération.

21/10

Martial SADDIER